

CONGRES FNSA 2022
Vendredi 14 Octobre 2022
Paris Country Club – Rueil Malmaison
Ouverture des réunions statutaires

Jean Luc ROBIN, Président du SMI2D remercie les adhérents présents et précise que comme chaque année, les Assemblées Générales du SMI2D se déroulent dans le cadre du Congrès de la FNSA à laquelle le syndicat est affilié. Il propose, avant de présenter les travaux engagés depuis la dernière Assemblée Générale, de réunir l'Assemblée Générale extraordinaire pour adopter les modifications concernant les statuts du syndicat

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE SMI2D

Conformément à l'article 24 des statuts, le quorum de moitié étant atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut statutairement se réunir.

Le Président Jean Luc ROBIN rappelle que le Conseil d'Administration SMI2D du 29 septembre a validé les statuts modifiés, la présente Assemblée Générale Extraordinaire devant les adopter.

Il informe les participants que les articles modifiés concernent :

- la dénomination MAIAGE (article 4, 8, 13 et 26)
- l'organisation de réunions à distance et la mise en place d'un vote par correspondance ou électronique (articles 15 et 21)

Sans remarques des participants, il propose de procéder au vote sur les modifications apportées aux statuts.

Qui est contre les modifications proposées ?

Qui s'abstient ?

Les membres présents ayant approuvé les modifications à l'unanimité, les statuts sont adoptés.

Jean Luc ROBIN propose de clore l'Assemblée Générale Extraordinaire et d'ouvrir l'Assemblée Générale Ordinaire.

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SMI2D

Rapport Moral

Dans le domaine de la collecte des déchets dangereux, le SMI2D a accompagné les adhérents dans **la démarche Trackdéchets**.

Début novembre 2021, nous avons informé les adhérents que le bordereau de suivi de déchets dangereux dématérialisé (Trackdéchets) serait obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2022 mais avec une période de tolérance de 6 mois, jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

Cette période de tolérance était prévue pour apporter de la souplesse dans les contrôles envers les acteurs qui s'engageaient dans la démarche de dématérialisation des bordereaux de traçabilité de déchets dangereux.

Fin novembre 2021, lors du webinaire organisé pour les adhérents SMI2D par Trackdéchets, nous avons eu la confirmation que la période de tolérance ne constituait pas un report des obligations relatives à la traçabilité, l'utilisation des BSD papier ne pouvant se faire que sous réserve de prouver que l'entreprise était engagée dans la démarche Trackdéchets

Tout au long des 6 premiers mois de l'année 2022, les adhérents nous ont informé des difficultés rencontrées quant à l'utilisation de Trackdéchets et nous leur avons conseillé, entre autres, de former le plus tôt possible les personnels à l'utilisation des outils informatiques et de suivre les sessions de formation proposées par Trackdéchets.

Le 14 septembre dernier, nous avons organisé avec Trackdéchets une réunion en visioconférence pour faire le point sur l'utilisation de Trackdéchets. L'utilisation du bordereau dématérialisé ne semble pas poser de difficultés particulières lorsque les parties intéressées sont toutes inscrites dans la démarche.

L'utilisation de Trackdéchets est plus compliquée à mettre en œuvre pour la collecte de déchets dangereux dans le cadre d'une pollution ou bien pour la collecte de déchets en vrac, lors d'une tournée, souvent pour du pompage d'effluents en citerne, qui se mélangent aux autres collectes de la tournée.

Comment utiliser Trackdéchets lorsque les gérants de station-service ne sont pas inscrits dans la démarche et ne possèdent pas le code pour la signature électronique du BSD dématérialisé ?

La grande distribution utilise un SIRET national et comme tout est centralisée, lorsqu'il y a envoi d'un mail de refus concernant un BSD, comment faire redescendre l'information à l'établissement concerné ?

Comment obtenir le SIRET d'un site militaire local qui ne connaît pas la démarche Trackdéchets ?

Une solution a été trouvée pour utiliser Trackdéchets lorsque le producteur de déchets est un particulier pour lequel il n'y a pas de SIRET, le collecteur choisit l'option « autre détenteur » afin de se désigner lui-même comme producteur.

La démarche Trackdéchets est toujours en évolution, l'interface avec son module de recherche des bordereaux va être amélioré, la fiche d'inspection par établissement remise à un inspecteur pour le contrôle va être ajoutée, une passerelle va être créée entre Trackdéchets et le RNDTS (Registre National des déchets et des terres excavées).

Nous encourageons les collecteurs de déchets à se connecter au portail de ressources de Trackdéchets : <https://trackdechets.beta.gouv.fr/ressources> qui contient des liens à partager ainsi que diverses brochures et mails type à télécharger.

Nous avons également décidé de reprendre les travaux engagés en 2019 sur le **rinçage des citernes**.

Le SMI2D (anciennement SNCDL), le SYVED et le SYPRED ont signé le 2 décembre 2010 la Charte d'engagement pour le rinçage des citernes.

Cette charte vise à renforcer la sécurité des acteurs. Lorsque les déchets contenus dans la citerne sont compatibles avec l'eau, un rinçage de la citerne aura lieu après dépotage des déchets et avant départ de l'installation de destination des déchets.

En 2019, le groupe de travail rinçage des citernes s'est réuni et a fait le constat suivant :

- Les équipements pour le rinçage des citernes sont souvent défectueux (défaut de pression, manque de débit, pas de passerelle pour accéder au trou d'homme, pas de suivi ou d'entretien de la fosse utilisée pour le rinçage...)
- Quelques installations de destination de déchets ne sont pas équipées pour effectuer le rinçage des citernes.

En 2020, le groupe de travail rinçage des citernes a réalisé une cartographie des équipements pour le rinçage des citernes dans les installations de destination des déchets. Il a été décidé :

- D'identifier par typologie de déchets, les équipements qui sont nécessaires pour effectuer un rinçage, un binotage ou un curage,
- De demander aux installations de destination de déchets des équipements permettant le rinçage des citernes efficaces et sécurisés pour les opérateurs.

Avec l'appui du SYPRED et du SYVED, nous avons également contacté les cimenteries et les régénérateurs de solvants pour leur demander de signer la charte rinçage et d'équiper leurs installations pour le rinçage des citernes.

Après l'épisode du Covid-19 et suite aux échanges avec certains collecteurs de déchets en septembre 2022, nous avons décidé de réunir à nouveau le groupe de travail rinçage des citernes et de rappeler les objectifs qui avaient été fixés.

Nous avons demandé à quelques collecteurs de déchets, de vérifier si la cartographie était à jour et nous avons décidé de reformer un nouveau groupe de travail.

Le groupe de travail proposera aux installations de destination des déchets, de mettre en conformité les équipements de rinçage concernés.

Le Conseil d'Administration SMI2D a proposé d'informer les collecteurs de déchets sur l'état d'avancement de ces mises en conformité.

Concernant la maintenance industrielle, Jean Luc ROBIN rappelle que le SMI2D participe aux travaux du S3C qui a engagé une demande de reconnaissance officielle de la **démarche de certification des compétences** des salariés effectuant les opérations de pompage, de nettoyage à la haute pression et de décapage sur site industriel.

Les travaux ont été concluants puisque les certifications S3C du niveau opérateur pompage, haute pression et décapage ont été enregistrées au RSCH (répertoire spécifique des certifications et habilitations) de France Compétences le 28 février 2022.

L'enregistrement des certifications permet, aux salariés qui le souhaitent, d'utiliser le compte personnel de formation (CPF) pour financer les certifications S3C opérateur et le fond de formation entreprise.

Les travaux concernant l'enregistrement des niveaux Chefs de bord, Technicien expert et coordinateur Travaux sont en cours.

Rapport financier

Jean Luc ROBIN demande à Philippe MAILLOT, Trésorier du SMI2D, de présenter les comptes de l'année 2021

Les cotisations versées se répartissent comme les années précédentes de la façon suivante : reversement de 95% des cotisations à la FNSA pour participation aux frais communs (salaires, loyers, charges, reprographie, etc ...) et les 5 % restant constituant les réserves propres au syndicat pour ses dépenses spécifiques.

Les rentrées propres au syndicat pour 2021 se sont élevées à 12 139 € (12 882 € en 2020)

Les dépenses ont principalement été consacrées en 2021 à des frais d'abonnements et documentation (3 093 €), quote-part cotisation Afnor (842 €) et des frais d'impression du guide ADR 2021 (3 554,40 €).

L'excédent dégagé sur l'exercice s'élève à 4 649 € (8 318,75 € en 2020) portant les réserves du syndicat à 127 102,39 € inscrites au passif de la FNSA.

Jean Luc ROBIN remercie Philippe MAILLOT.

Le rapport moral et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité sans observation.

Annexe : slides AG SMI2D



**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
SMI2D**

Président: Jean Luc ROBIN

maiage
Société d'Assurance
Maladie et de Prévoyance
Dangereuse - Industrielle - Environnement

smizd
Société d'Assurance
Maladie et de Prévoyance
Dangereuse - Industrielle - Environnement



**Assemblée Générale
Extraordinaire SMI2D**

La nouvelle identité, les réunions à distance et le vote par correspondance doivent être validés dans les statuts

maiage
Société d'Assurance
Maladie et de Prévoyance
Dangereuse - Industrielle - Environnement

smizd
Société d'Assurance
Maladie et de Prévoyance
Dangereuse - Industrielle - Environnement



**Assemblée Générale
Ordinaire SMI2D**

➤ La collecte des déchets dangereux

- Trackdéchets
- Rinçage des citernes

maiage
Société d'Assurance
Maladie et de Prévoyance
Dangereuse - Industrielle - Environnement

smizd
Société d'Assurance
Maladie et de Prévoyance
Dangereuse - Industrielle - Environnement



**Assemblée Générale
Ordinaire SMI2D**

➤ La maintenance industrielle

- Démarche de certification des compétences

maiage
Société d'Assurance
Maladie et de Prévoyance
Dangereuse - Industrielle - Environnement

smizd
Société d'Assurance
Maladie et de Prévoyance
Dangereuse - Industrielle - Environnement



**RAPPORT FINANCIER
du TRESORIER**

maiage
Société d'Assurance
Maladie et de Prévoyance
Dangereuse - Industrielle - Environnement

smizd
Société d'Assurance
Maladie et de Prévoyance
Dangereuse - Industrielle - Environnement